Ville de La Crèche
TRAJECTOIRE COMMUNE

Le Bulletin d'informations de la Commune de LA CRÈCHE

Mensuel

n° 241
AVRIL
2023

www.ville-lacreche Ville de La Crèche

p. 3
Les femmes sont dans la place !

p. 5
Subventions aux associations

p. 7
Tour d'horizon du transport collectif

En ligne : www.ville-lacreche.fr

L'édito

C'était un petit jardin, avec une table, des bancs, des arbres, au pied de l'école…

Un jour, la mairie l'acheta pour en faire un parking. Changement de majorité. Le parking ne fût pas construit. Les écoliers pouvaient enfin apprendre à jardiner. Le mur de pierre qui l'entourait a été reconstruit par la beauté du geste des ouvriers municipaux. Ce sera un repère idéal pour de multiples insectes, lézards et autres petites bêtes à préserver. La joie des habitants qui passaient pendant les travaux déclencha des moments d'échanges, de dialogue et de convivialité. Ce moment se poursuivra donc dans une inauguration pédagogique le 13 mai. Merci à Stan, aux agents municipaux et à toutes les personnes qui ont permis de sauvegarder ce jardin devenu pédagogique et d'en restaurer le mur. La commune est fière d'offrir à ses enfants ce lieu.

C'ÉTAIT UN PETIT JARDIN

Nous, élu.e.s, avons parfois ce genre de petites victoires qui nous changent des décisions souvent difficiles à prendre. Alors, merci de nous avoir soutenus.

Merci également pour l'attention toute particulière que vous avez accordée à la journée du 8 mars.

PREMIER CAFÉ CITOYEN

Ce mois-ci, nous espérons vous voir nombreux au premier café citoyen, le 15 avril à Champcornu.

Yannick MAILLOU,
conseiller municipal délégué à la communicartion

PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX
Jeudi 6 avril à 20 h
Jeudi 29 juin à 18 h 30

ZOOM

Extension de la zone économique : appel à la mobilisation des habitant·es

La municipalité souhaite attirer l'attention des Créchois·es sur les modalités du projet d'extension de la zone d'activité par la communauté de communes.

Dans toutes les instances démocratiques, les élus ont toujours refusé que la zone d'activités économiques s'étende au-delà de la route de Tressauve.

En effet, cette extension perturberait et encombrerait le trafic de poids lourds sur une voie étroite, qui n'est pas calibrée pour le supporter, en ajoutant de la dangerosité pour les habitants de Tressauve et les usagers qui empruntent cette petite voie communale.

À cela, s'ajouterait pollution lumineuse, sonore et atmosphérique pour les habitants du bourg.

D'autres options possibles

Lors du débat sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), à l'occasion du conseil municipal du 14 novembre dernier, un travail conjoint des élus et habitants avait permis de faire émerger des propositions pour l'habitat de demain, et notamment pour les zones économiques. Par exemple, une extension vers l'ouest inhabité, vers la zone des Groies Perron, propice à l'usage du fret ou encore, vers celle de Beaussais, permettant un partage avec la commune de François…

Les élus créchois non entendus

Malgré les demandes répétées des élus et la délibération prise en conseil municipal, la communauté de communes Haut Val de Sèvre, dans sa réflexion sur le développement économique, ne tient pas compte de la dimension "aménagement du territoire". Elle souhaite privilégier une approche utilitariste et financière, qui ignore les nuisances et les contraintes locales. De plus, l'intercommunalité ne cherche pas à rendre plus pertinent et cohérent l'aménagement du territoire, en se projetant dans le futur et sur un espace plus vaste, en y intégrant tous ses aspects, accentuant encore plus les problèmes déjà existants.

Le conseil communautaire du 22 février a adopté la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Il a été précisé lors du débat que cette voirie communale devrait passer compétence communautaire, confirmant toutes les craintes des élus.

Aussi, la municipalité appelle les habitants à se mobiliser, à diffuser l'information le plus largement possible, pour que ces extensions non voulues cessent, afin que Tressauve ne soit pas isolé du reste de la commune et que le cadre de vie soit préservé.

Une enquête publique va s'ouvrir dans 3 mois, permettant de recueillir l'avis des habitants et offrira au conseil communautaire la possibilité de changer d'orientation. Dans les mois qui viennent, les Créchois et Créchoises seront donc invités à signaler leur désaccord au commissaire enquêteur.

Fermeture du balcon du cinéma

Suite à une visite de sécurité, le bureau d'études Socotec a alerté la municipalité sur un risque concernant l'usage du balcon du cinéma Henri-Georges Clouzot.

Ainsi, pour des raisons de sécurité, le balcon est fermé au public jusqu'à nouvel ordre.

Inscriptions

école maternelle Malala Yousafzai

Renseignements complémentaires
Mairie : 05 49 25 50 54
École maternelle : 05 49 25 50 56 ou 06 11 95 27 36
Mail : ce.0790716Z@ac-poitiers.fr

Les inscriptions concernent les enfants nés en 2020 et les nouveaux arrivants, pour la rentrée 2023-2024.

- Inscription en mairie : fournir le livret de famille et un justificatif de domicile. Il sera délivré un certificat d'inscription et un dossier à remplir (fiches d'urgence, de renseignements...).
- Les rendez-vous à l'école seront fixés par la directrice, Alexia Martin, entre le 24 avril et le 16 mai.

Pièces justificatives à fournir :

- Certificat d'inscription délivré par la mairie
- Livret de famille
- Carnet de santé ou carnet de vaccination de l'enfant
- Documents complétés (fiches de renseignement et d'urgence, autorisation pour l'usage des photos).

Le Bulletin d'informations de la Commune de LA CRÈCHE
Mensuel
n°241
AVRIL 2023

DOSSIER

Les femmes sont dans la place !

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, mercredi 8 mars, la municipalité a engagé des actions dans divers domaines, avec pour objectif de ré-équilibrer la place des femmes dans la ville.

Tout d'abord, 4 bâtiments municipaux structurants de la commune ont été nommés avec des noms de femmes : l'école maternelle, les halles, la maison des associations et l'école de musique. Ainsi, chaque plaque a été dévoilée sur place, à différents moments de la journée, en présence d'élus, d'enseignants, d'élèves, de membres de la famille, etc.

À noter que, depuis 2020, 10 rues portent également le nom de personnalités féminines internationales, ou locales, choisies par le Conseil Municipal des Jeunes, après avoir étudié leurs histoires et parcours respectifs. En fin d'après-midi, une conférence-débat sur le thème des "Femmes en politique" était proposée, à la salle Henri-Georges Clouzot. Après une collation, offerte par la municipalité, la soirée s'est poursuivie, avec la projection du film "Simone, le voyage du siècle".

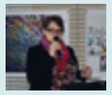

3 questions à... Laetitia Hamot,
maire

Pourquoi est-ce important de rappeler que les femmes sont dans la place ?

"Il s'agit de notre mission d'éducation populaire et d'élus, parce qu'en réalité, les femmes ne sont pas sur la place publique. Nous avons commencé par travailler, dès notre arrivée en 2020, sur la dénomination des rues, en instituant dès le départ, que durant notre mandat, il n'y aurait que des noms de femmes donnés aux rues, et ce, comme je dis souvent, non pas pour égaler le nombre de noms d'hommes, mais simplement le nombre de noms d'oiseaux ! Il est important qu'elles soient présentes pour que les petites filles, en s'identifiant à ces grandes femmes, sachent qu'elles ont une place dans notre société, une place égale à ces messieurs, une place à elles, une place de valeur.

Ensuite, on veut qu'elles prennent leur place. Si, à La Crèche, nous n'avons pas à souffrir du harcèlement de rue, les femmes peuvent malgré tout se sentir en insécurité, dans leurs activités sportives, par exemple. Il est temps de réfléchir avec elles à la manière de sécuriser leurs pratiques, et nous pensons notamment aux coureuses. C'est pourquoi nous organisons un temps de travail avec elles, afin de réfléchir à ces questions, en lien avec l'éclairage public qui a baissé."

Les stéréotypes de genres sont-ils toujours aussi répandus ?

"Il est des lieux qui renvoient les hommes et les femmes à leurs rôles stéréotypés : c'est le cas des cours d'école, où les pratiquants des terrains au centre sont classiquement les garçons, quand les filles sont priées de rester sur les abords. C'est le cas des terrains de foot, de hand, de rugby, de basket, quand les équipes sont uniquement masculines ; c'est le cas des skate-parks et autres city stades, si nous n'encourageons pas nos filles, dès leur plus jeune âge, à investir ces lieux. C'est pourquoi le futur skate-park, rénové derrière Champcornu, sera adapté à la pratique des plus jeunes, car c'est grâce à ces classes d'âges que nous installerons la mixité."

Une autre initiative originale a également été mise en place...

"L'espace public peut parfois se mêler avec l'espace privé. Nous avons mis en place une action, qui semble anodine, mais qui a tout son sens dans le cadre de cette journée : dans les toilettes des lieux publics, tels que l'Hélianthe, le cinéma, la maison des associations, nous avons installé des protections hygiéniques, à la disposition de ces dames, afin qu'elles comprennent qu'à La Crèche, elles ont leur place.

Même si toutes ne se reconnaîtront pas dans ces besoins, je crois qu'un jour, une femme en galère trouvera du réconfort dans cette action toute simple. Et peut-être qu'un jour, en galère sur un autre sujet, elle poussera la porte de la mairie, et elle saura que le policier municipal, l'agent d'accueil, la maire, sont disposés à l'écouter, la protéger, la soutenir."

À savoir

DES PROTECTIONS HYGIÉNIQUES À DISPOSITION DANS LES SALLES MUNICIPALES

Des protections féminines en coton bio sont désormais en accès libre dans les sanitaires de la salle de l'Hélianthe, du cinéma Henri-Georges Clouzot et de la maison des associations Séverine.

Répartition des noms de rues à la Crèche avant 2020

La commune compte au total 208 rues, avenues, chemins, impasses. 23 d'entres eux ne portent pas de nom car ils ne desservent aucune habitation.

Les femmes n'étaient représentées qu'à hauteur de 3 %, soit 5 voies sur 185.

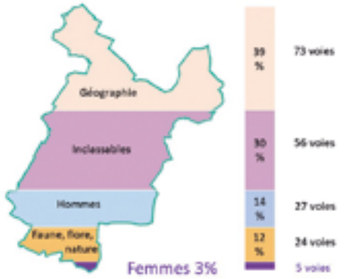

Bâtiments et rues nommés

Bâtiments

Maison des associations - Séverine [1855-1929] : Écrivaine et journaliste française, libertaire et féministe. 1ère femme à diriger un grand quotidien.

École de musique - Jane Evrard [1893-1984] : Première femme cheffe d'orchestre.

Halles - Amélie Thibaudeault [1876-1955] : Créchoise, créatrice du tourteau fromager, surnommée « la Mère Bobèche ».

École maternelle - Malala Yousafzai [1997-] : Militante pakistanaise du droit des femmes, prix Nobel de la paix en 2014.

Rues

Ida Grinspan [1929-2018] : Française déportée à Auschwitz, à l'âge de 14 ans, survivante de la Shoah.

Joséphine Baker [1906-1975] : chanteuse, danseuse et héroïne de la résistance, qui s'est battue contre le racisme.

Jeanne Barret [1740-1807] : exploratrice et botaniste française, première femme à avoir fait le tour du monde.

Germaine Quintreau [1894-1981] : épicière créchoise, restauratrice, télégraphiste et téléphoniste.

Rosa Parks [1913-2005] : afro-américaine, figure emblématique de la lutte contre la ségrégation raciale aux États-Unis.

Niki de Saint Phalle [1930-2002] : plasticienne, artiste peintre, graveuse, sculptrice et réalisatrice de films .

Alice Guy [1873-1968] : pionnière du cinéma, réalisatrice, scénariste et productrice.

Simone de Beauvoir [1908-1986] : philosophe, romancière, prix Goncourt en 1954. Souvent considérée comme une théoricienne majeure du féminisme.

Suzanne Lenglen [1899-1938] : première star internationale du tennis féminin.

Lucie Aubrac [1912-2007] : résistante française pendant la Seconde Guerre mondiale.

En ligne : www.ville-lacreche.fr

Le Bulletin d'informations de la Commune de LA CRÈCHE
Mensuel
n°241
AVRIL 2023

VIE CRÉCHOISE

Il fait bon vivre à La Crèche !

Selon un palmarès national, La Crèche est la quinzième commune du département où il fait bon vivre.

Fin février, le 4ème palmarès de l'association des "Villes & villages où il fait bon vivre" a été dévoilé. Les Créchois·es le savaient déjà : il fait bon vivre dans la commune ! Désormais, c'est officiel, puisque La Crèche est classée 15ème sur 256 au niveau départemental.

Pour constituer le classement, les 34 820 communes de France sont analysées, selon 198 critères statistiques, provenant d'organismes officiels (INSEE, Ministère de l'Intérieur, ministère de la Transition écologique,...).

Les 198 critères sont répartis en 10 grandes thématiques : qualité de vie, sécurité, santé, transports, commerces et services, protection de l'environnement (nouvelle catégorie), éducation, solidarité, sports et loisirs, attractivité immobilière. Chaque thématique est pondérée selon l'ordre d'importance. De plus, le palmarès compare les villes et villages selon leur nombre d'habitants, en fonction des 9 strates de population officielles définies par l'Insee.

Position nationale
3 445 / 34 820

Position départementale
15 / 256

Position parmi les communes de 5 000 à 10 000 habitants dans le département
3 / 8

Plantation d'une haie

Samedi 25 février, une haie champêtre de 130 m a été plantée route de Tressauve.

En partenariat avec l'association Prom'Haies, les bénévoles, agents municipaux et élus ont mis en terre 235 plants, afin de créer une haie double. Cette dernière comprend 3 catégories de végétaux : arbres, arbustes et buissons. Parmi les essences retenues, chêne, tilleul, aubépine, étable, noisetier, poirier sauvage, cornouiller...

Cette opération a pour objectif de favoriser la biodiversité (insectes, oiseaux, mammifères,...), limiter l'érosion dans certains cas et de constituer une barrière contre le vent.

Elle a été subventionnée par la région Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre de l'appel à projets Nature et Transitions et présentée pour l'obtention du label "Territoire engagé pour la nature".

Cérémonie de commémoration

Le 61ème anniversaire du cessez-le-feu en Algérie a été commémoré dimanche 19 mars, à la stèle en l'honneur des anciens combattants, puis au monument aux morts.

Musique & cinéma

Vendredi 10 mars, une soirée a été proposée sur le thème du jazz et de la batterie, à la salle Henri-Georges Clouzot. En première partie, les élèves de l'école de musique Jane Evrard et leurs professeurs ont animé une conférence sur l'histoire du jazz et de la batterie, leurs naissances et leurs évolutions au cours du XXème siècle, et l'influence qu'ils se sont mutuellement portée. Une dizaine d'élèves a ensuite joué des morceaux en lien avec ce thème. La soirée s'est poursuivie avec la projection du film "Whiplash" de Damien Chazelle, en VO.

APRÈM'SPORT

Les prochains Aprèm'sport municipaux se dérouleront du 11 au 14 avril. Durant la première semaine de chaque période de petites vacances scolaires (sauf Noël), de nombreuses activités sont proposées aux jeunes de 9 à 17 ans, en fonction de la saison : sports collectifs, individuels, sports d'eau, sorties extérieures...

Pour les vacances de Pâques, les 2 activités retenues sont :

Family Funpark ou paddle raquette / laser game ou Park aventure

Les tarifs, de 13 à 41 € la semaine, sont calculés en fonction du quotient familial, et sont inchangés depuis 2019.

Inscription avant le 3 avril. Dossier à télécharger sur www.ville-lacreche.fr ou à retirer à l'accueil de la mairie. Renseignements : sports@ville-lacreche.fr

DE NOUVEAUX PRIMEURS AU MARCHÉ DU MARDI

Originaires du Nord, commerçants depuis toujours, Jean-Luc et Sabine Decaestecker ont fait leur entrée au marché hebdomadaire de la commune. Primeurs dans les Deux Sèvres depuis quelques années, ces Ch'tis dans l'âme sont présents le mardi matin, avec des produits essentiellement locaux et de qualité, choisis et goûtés avant d'être proposés ! Fruits, légumes et agrumes sur leur stand, mais aussi viandes, poissons, rillettes, jus de pommes et autres produits locaux, sur les stands voisins.

Les marchés ont lieu chaque mardi et dimanche matin, aux halles Amélie Thibaudeault.

MUTUELLE COMMUNALE

Le 24 février, la nouvelle mutuelle communale a été présentée aux habitants, à la maison des associations Séverine, par Patricia Boursier, conseillère Mutualia Alliance Santé. Sociale et solidaire, cette mutuelle, mise en place en partenariat avec la municipalité, propose un panel de tarifs et de garanties, accessible sans distinction de revenus et d'âge.

+ d'infos : www.ville-lacreche.fr, rubrique Vivre au quotidien/Urgences et santé/Mutuelle de santé communale.

UN MUR EN PIERRES SÈCHES RESTAURÉ

La restauration du mur, situé le long de la rue des Halles, est terminée. Celui-ci s'était effondré, suite à la dilatation des pierres et à l'action du lierre. Entièrement composé de pierres sèches, le chantier a été mené par Stan-Yves Bontems, bénévole passionné de restauration et d'architecture, et par une équipe d'agents des espaces verts municipaux.

Une inauguration pédagogique aura lieu sur place, le samedi 13 mai, à 10 h.

PARTICIPATION CITOYENNE

Premier café citoyen

Après la création du club de participation citoyenne, #JMLaCrèche, la municipalité souhaite poursuivre la dynamique, en proposant un Café Citoyen.

L'objectif de cette action est de proposer un lieu où il est possible de s'informer, se réunir, discuter, construire. S'il ne prétend pas se substituer aux institutions existantes, le Café propose un cadre original qui favorise la rencontre. Se réunir, se rencontrer, construire des projets collectivement : c'est une manière parmi d'autres d'exercer la démocratie, d'exprimer sa citoyenneté.

1er Café Citoyen : samedi 15 avril, de 10 h à 12 h, salle de la permanence associative, maison des associations Séverine.

ASSOCIATIONS

Subventions aux associations

Lors du conseil municipal du 11 mars, les subventions aux associations ont été votées.

Qu'elles soient sportives, culturelles, à caractère social ou environnemental, les associations sont des partenaires majeurs de la ville qui contribuent à l'animation et à la vie locale. C'est la raison pour laquelle la municipalité leur apporte son soutien.

Les demandes de subvention ont été examinées par la commission vie associative éducation populaire et soumises au conseil municipal du 11 mars. Elles viennent en complément d'autres aides en nature, dont bénéficient certaines associations : mise à disposition de locaux d'activités, prêt de matériel...

Les membres de la commission ont étudié avec beaucoup d'intérêt les projets, ainsi que les retombées escomptées pour l'association et pour les Créchois·es, afin de distribuer une enveloppe globale de 45 963 € de subventions :

- Associations sportives : 23 516 €
- Associations culturelles : 5 545 €
- Associations à caractère social : 15 622 €
- Associations hors commune : 1 280 €

Retrouvez le détail des subventions par associations sur www.ville-lacreche.fr, rubrique Bouger & se divertir/Vie associative/ Subventions aux associations.

Point de vue... Évelyne Auzuret,

adjointe à la maire chargée de la vie associative, de l'éducation populaire, du sport, de la culture et des loisirs

"En complément des subventions, la commune apporte un autre type d'aide aux associations. En effet, aujourd'hui, ces structures sont soumises à des contraintes croissantes et doivent parallèlement faire face à un manque de bénévoles. La présence sur la commune du coordinateur de la vie associative permet aux dirigeants une écoute et un accompagnement dans leurs projets, notamment dans la recherche de financements complémentaires. Nous considérons cet appui comme une réelle valeur ajoutée !

De plus, la municipalité est ravie du partenariat qui s'est tissé entre la ville et les associations.

Nous remercions notamment les structures qui se sont impliquées dans le comité Terre de jeux 2024 et qui participent à la réussite des Olympiades des jeunes,qui se dérouleront le 5 avril, à Champcornu.

Nous remercions aussi les bénévoles, créateurs de lien social, qui animent le territoire par leur engagement auprès des adhérents et des Créchois·es.

J'encourage d'ailleurs le plus grand nombre à soutenir et à adhérer auprès des associations, en proposant un peu de son temps, et à faire vivre l'éducation populaire, en participant collectivement à la réussite de leur projet. Grâce à l'engagement de nombreux bénévoles, de beaux projets vont voir le jour cette année !"

Un accompagnement bénéfique pour K'danse

Récemment, le service vie associative et participation citoyenne a accompagné l'association K'Danse pour l'obtention d'une subvention, versée par la branche mécénat de la Banque des Territoires.

Fin 2022, fragilisée par une situation financière compliquée, K'Danse s'est rapprochée du service vie associative et participation citoyenne de la commune. Un accompagnement a ainsi été mis en place pour la constitution d'un dossier auprès de la Banque des Territoires (ex-Caisse des Dépôts), afin de solliciter une subvention, permettant de sortir l'association de ce mauvais pas. La branche mécénat de cette structure rayonne sur trois thèmes, architecture, danse et musique. Ce choix correspondait donc parfaitement aux activités de K'Danse.

Le dossier a finalement été retenu par le mécénat de la Banque des Territoires, donnant lieu à l'octroi d'une subvention de 1500 € pour l'association. Cette somme, venue en complément d'une subvention de la ville, va apporter une nouvelle sérénité à K'Danse, pour la gestion de la structure.

Le service vie associative est en veille permanente sur les différentes aides financières qui sont accessibles aux associations loi 1901, car de multiples possibilités existent.

À noter que cette démarche fait partie des nombreux services proposés par la commune, à destination des associations créchoises.

Depuis 2 ans, grâce à l'accompagnement de la ville, 4 associations ont bénéficié d'un soutien financier d'un montant global de 16 750 €, avec divers organismes privés ou publics.

Contact : Slimane Zediallal, coordinateur de la vie associative et participation citoyenne

Tél. 05 49 28 93 32 / 06 15 82 87 21

Mail : vapc@ville-lacreche.fr

Permanence associative, premier mercredi de chaque mois, de 14 h à 17 h, maison des associations Séverine, sans rendez-vous.

En ligne : www.ville-lacreche.fr

TRIBUNE DES ÉLUS

EXPRESSION DES GROUPES POLITIQUES REPRÉSENTÉS AU CONSEIL MUNICIPAL

LA CRÈCHE EN TRANSITION DÉMOCRATIQUE, ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Réforme des retraites, une méthode constitutionnelle mais anti-démocratique

La démocratie désigne un régime politique qui distribue le pouvoir du peuple, soit de manière **directe (référendum)**, soit par la **représentation (tirage au sort ou élection)**. En France, depuis 2005, il ne reste quasiment que l'élection.

- Le dernier référendum sur la constitution européenne a mal fini, le président Sarkozy ayant préféré ne pas respecter le résultat. Ce que le peuple avait rejeté par référendum, nos députés et sénateurs l'ont adopté en congrès.
- Le tirage au sort, bien qu'il assure une représentation plus fidèle des différentes catégories socio-professionnelles du peuple, souffre, lui, d'une mauvaise image. Mauvaise image injustifiée, puisqu'il n'a jamais été utilisé.
- La France est donc une **démocratie représentative élective**.

Les règles de fonctionnement sont gérées par la constitution de la V[ème] République. C'est le texte de lois qui est supérieur à tous les autres. Dans cette constitution, vous avez tous entendu parler de **l'article le plus célèbre, le 49 alinéa 3, ou 49.3**. Cet article permet au gouvernement, qui n'a pourtant pas été élu (désigné par le Président et le premier ministre), de faire adopter une loi, **sans vote par la représentation nationale** (l'Assemblée nationale et/ou le Sénat). Une loi adoptée sans vote de la représentation nationale ?!!? C'est constitutionnel, donc légal, mais…

Adopter une loi sur les retraites rejetée par 90 % de travailleurs et travailleuses, rejetée par 70 % de la population, rejetée par au moins 51 % des députés, est donc bien **contraire à la définition d'une démocratie**, mais légalement **autorisé par notre constitution**. La France est le seul pays d'Europe à disposer d'un article de ce genre. Faut-il changer cette constitution ? Pourquoi pas ! Elle a déjà évolué 24 fois depuis 1958, par exemple pour l'élection au suffrage universel du Président de la République (1962) et le passage du septennat au quinquennat (2000).

Nous sommes en droit d'attendre de nos représentants qu'ils respectent les lois, bien sûr. Nous sommes aussi en droit d'attendre de leur part qu'ils en respectent l'esprit et la moralité. Afin de nous protéger de l'autoritarisme, la constitution prévoit la motion de censure. Ne pas l'adopter, c'est accepter. À chaque fois que l'esprit n'est pas respecté, c'est une **perte de confiance supplémentaire envers notre système politique**. Le non-respect du résultat du référendum de 2005 sur la constitution européenne a laissé des traces. À chaque usage du 49.3, ce sont des coups supplémentaires portés à la confiance populaire. Notre pays sombre peu à peu vers une crise démocratique, une crise de régime que Polybe* aurait pu prédire. **La démocratie est un de nos biens les plus précieux. Elle nous permet de vivre ensemble, malgré nos différences, malgré nos divergences. Préservons-la.**

Polybe, historien grec, décrivait le cycle de succession des régimes politiques ainsi : monarchie, royauté, tyrannie, aristocratie, oligarchie, démocratie et l'ochlocratie,** puis retour à la monarchie (une monarchie est un régime basé sur la force, la royauté sur le droit notamment du sang). Le terme "ochlocratie" avait disparu des dictionnaires français dans les années 30. Il y a fait sa réapparition dans le Robert, à la suite du mouvement des gilets jaunes et pour cause, l'effondrement de notre régime démocratique n'est plus considéré comme impossible. L'ochlocratie désigne un régime où les foules prennent du pouvoir, situé entre l'effondrement de la démocratie et l'émergence d'un régime basé sur la force.*

Adoption en conseil municipal d'une motion d'alerte sur la réforme des retraites

Face aux conséquences négatives de la réforme des retraites sur le fonctionnement et les finances de la commune, **le conseil municipal a adopté à l'unanimité une motion, afin d'alerter les services de l'État**. L'opposition n'a pas souhaité prendre part au vote. Nous avions déjà adopté une motion sur les conséquences de la hausse du coût de l'énergie que l'opposition avait voté.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

La communauté de communes a adopté, **contre l'avis des élus de La Crèche**, la deuxième révision du PLUi, qui intègre l'extension des zones d'activités entre la route de Tressauve et la vallée de l'Eclette. Nous considérons que la voie communale qui traverse Tressauve, en direction du viaduc de la voie de chemin de fer, n'est pas dimensionnée pour accueillir le flux de véhicule généré par une zone d'activité d'une vingtaine d'hectares. En toute logique, nous voterons donc contre ce PLUi en conseil municipal. **Nous aurons besoin d'une mobilisation citoyenne pour faire échouer cette partie du PLUi.•**

***MAJORITÉ :** Laetitia HAMOT, Serge GIRAUD, Marie-Laure WATIER, Évelyne AUZURET, Sophie FAVRIOU, Pascal ROSSARD, Michèle PETITCOULAUD, Sébastien FORTHIN, Christian HÉRAUD, Catherine GARREAU, Yannick MAILLOU, Christine ROSSARD, Lucile MATHIEU, Yoann TOURET, Élodie DELANEAU, Élodie GUILLIOT-BOZIER, Aurore DOMIN, David BARANGER, Corinne CHEVAILLER, Yann BERTRAND, Ghislaine ROY.*

ENSEMBLE, LA CRÈCHE DE DEMAIN !

La maison de santé

Nous avons enfin eu des éclaircissements sur la maison de santé. La com com n'a pas souhaité porter le projet, St Maixent ayant déjà lancé sa propre maison médicale. Selon la Maire Pour La Crèche, ce sera un porteur de droit privé qui conduira ce projet. Elle se réjouit d'une initiative privée qui pourra être beaucoup plus rapide et moins couteuse qu'une initiative communale qu'elle ne voulait de toute façon pas conduire car trop de « travail ». Néanmoins la commune entend rester impliquée : par exemple elle serait « propriétaire des locaux médicaux » et exercerait un droit de regard. Une collectivité appliquerait ainsi un contrôle sur une structure privée (?).

Ferme maraîchère

A notre question sur le projet de ferme municipale (mensuel de mars), il nous a été répondu que le but en était de fournir en bio la cantine des écoles, soit 500 repas par jour. Les 4.4 ha de terrains communaux ciblés se trouvent entre la maison des associations et la Sèvre. La com com dans le cadre du « Projet Alimentaire Territorial » a payé l'étude de 19 000 €. La structure gérante sera soit une association, soit une coopérative mais la commune y sera très engagée ainsi que les habitants qui pourront venir y travailler. Les jardiniers du jardin d'insertion seront également sollicités. Quant à l'eau nécessaire, peut-être une marre alimentée par la Sèvre ; une mini bassine en quelque sorte !

Fermeture d'une classe de l'école maternelle

Nous avons appris par la presse la prévision de fermeture d'une classe de l'école maternelle La majorité l'a elle-même soi-disant appris de cette façon. On nous a expliqué en Conseil que rien n'est encore acté puisque le dynamisme démographique lié à l'arrivée de nouveaux habitants dans les lotissements permettrait d'avoir suffisamment d'enfants pour éviter la fermeture. Nous avons indiqué que si la fermeture était néanmoins décidée par l'Inspection académique, qu'il sera impératif que l'ensemble des élus se mobilise aux côtés des enseignants et des parents d'élèves, comme ce fut le cas en 2016.

Frais de personnel

Le débat d'orientation budgétaire 2023 a révélé une forte hausse des frais de personnels + 10.99 % en 1 année. Le point d'indice en augmentation ainsi que celle des primes d'assurance statutaire ont en partie contribué à cette hausse. Cependant après avoir critiqué l'ancienne municipalité d'une forte augmentation, voilà que cette municipalité ne cesse d'accroître les charges de personnel. Pourtant, l'année dernière certains postes attendaient d'être pourvus. En effet, depuis 2020, de nombreux agents quittent la collectivité pour d'autres collectivités et les candidats ne se bousculent pas pour les remplacer. Pourquoi ?

Programmation des investissements

Pour l'année 2022, la municipalité avait projeté d'effectuer des opérations d'équipement à hauteur de 2 468.895 €. Seuls 19.27% de ce montant ont été utilisés. Cependant pour la 3ème année consécutive, les impôts vont augmenter afin de respecter les décisions d'un comité budget citoyens qui, rappelons-le, ne dispose d'aucune reconnaissance juridique et constitué l'année dernière de 4 personnes. A quoi bon en demander toujours plus aux Créchois pour au final en faire si peu ! Des communes proches de nous ne prévoient pas d'augmentation des taux locaux d'imposition car elles considèrent que l'augmentation des bases fiscales et de la situation inflationniste impactent suffisamment les ménages.

La Crèche va au Tribunal administratif

La commune a demandé à la Préfète l'annulation de la délibération du conseil communautaire de décembre dernier accordant les attributions de compensation aux communes. Selon la majorité municipale, la com com était redevable de 80 000 € par an à La Crèche au titre du transfert de charge lié à la piscine. La Préfète a rejeté cette annulation et la commune a donc décidé de déposer une requête au Tribunal administratif. Voilà une bataille juridique qui commence où la commune ne sortira pas vainqueur et qui la marginalise encore plus au sein de notre communauté de communes.•

***MINORITÉ :** Sylvie DUPUIS, Sonia LAMBERT, Bruno LEPOIVRE, Catherine OMBRET, Nathalie PILLET, Jérôme VARENNES.*

MARIE JOLY

J'aimerais utiliser cet espace d'expression pour rétablir certains faits et remercier mes proches pour leur soutien. Non Monsieur Joseph, ce n'est pas très joli et votre jeu de mot est à la hauteur de vos valeurs. En réalité, vous m'avez demandé de démissionner du groupe « Ensemble La Crèche de demain ! », via un article dans ce même journal. Boisragon est donc le bout du monde! C'est par intégrité et respect pour les Crèchoises et les Crèchois que j'ai trouvé la force de rester au conseil municipal. Être dans l'opposition, ce n'est pas dire non systématiquement, c'est aussi faire avancer des projets, qui nous paraissent cohérents avec notre programme.•

***MINORITÉ :** Marie JOLY*

Le Bulletin d'informations de la Commune de LA CRÈCHE
Mensuel
n°241
AVRIL 2023

INTER-COMMU-NALITÉ

L'OCM accompagne les entreprises

Dans le cadre de l'OCM (Opération Collective de Modernisation), la communauté de communes Haut Val de Sèvre et la région Nouvelle-Aquitaine accompagnent les entreprises artisanales, commerciales et de services de proximité.

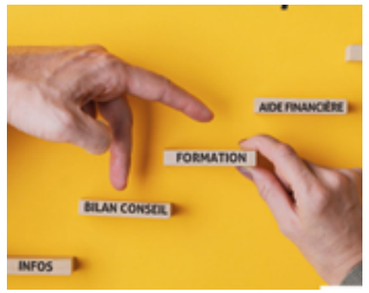

Deux types de soutien, une aide financière pour des projets d'investissement d'une part et un programme de formations d'autre part, sont proposés.

Le fonctionnement de ce dispositif a été validé par le comité de pilotage de l'opération pour que les entreprises du Haut Val de Sèvre puissent en bénéficier.

L'aide financière de l'OCM s'adresse aux entreprises qui exercent leur activité sur la communauté de communes depuis plus d'un an et qui portent un projet d'investissement d'au moins 15 000 € HT.

+ d'infos : https://cc-hautvaldesevre.fr, rubrique Compétences/ Économie/Accompagner

EN PRATIQUE

Tour d'horizon du transport collectif

Souvent méconnues, plusieurs options de transport collectif existent sur la commune.

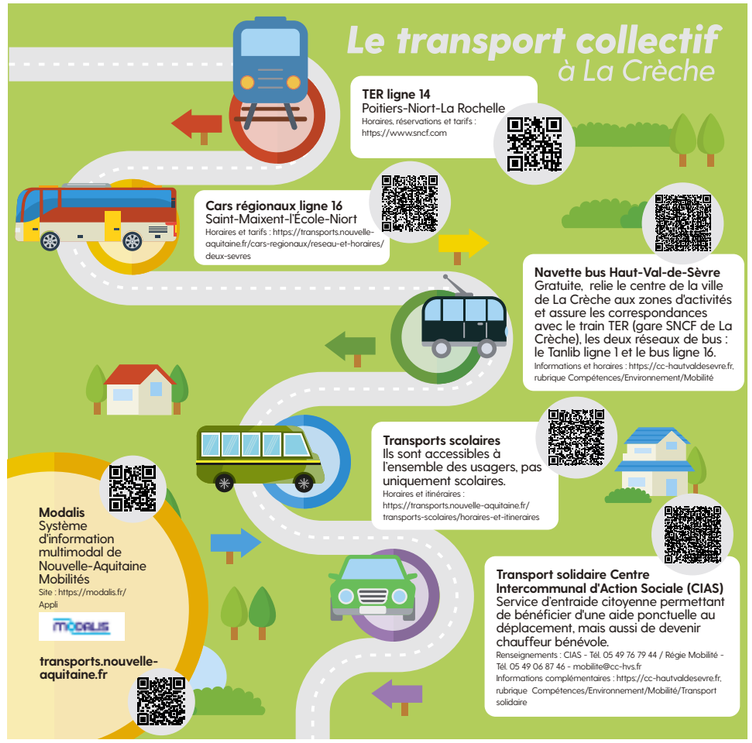

Prix des lecteurs « KATULU ? » - Édition 2023 :

Trois sélections de cinq documents sont proposées (récits d'aventure, BD, romans noirs et policiers) autour de la thématique «petite(s) et grande(s) histoire(s)».

Renseignements et inscription auprès des bibliothécaires.

Atelier création d'affiches avec Muriel Douru : mercredi 5 avril à 14 h 30

Rencontrez l'autrice-illustratrice Muriel Douru et apprenez à créer des affiches sur le thème de la protection de l'environnement.

À partir de 8 ans, sur inscription.

Chasse aux livres : samedi 8 avril de 9 h 30 à 12 h 30

Trouvez les œufs cachés dans les livres et remportez un chocolat !

Pour enfants, en accès libre.

Atelier création d'un hôtel à insectes : mercredi 19 avril à 10h30

À partir de 8 ans, sur inscription.

Lectures printanières « cueillette d'histoires » : mercredi 19 avril à 17h

À partir de 3 ans, sur inscription.

Ne manquez aucune animation en consultant l'agenda des médiathèques (disponible sur le site www.cc-hautvaldesevre.fr ou à l'accueil des médiathèques).

MÉDIATHÈQUE LA RONDE DES MOTS

Médiathèque intercommunale
La Ronde des mots

05 49 05 36 09
1, rue des Écoles 79260 La Crèche

Horaires d'ouverture :
Mardi-jeudi-vendredi 15 h - 18 h 30 /
Mercredi 14 h - 18 h 30 /
Samedi 9 h 30 - 12 h 30
Mail : mediatheque.lacreche@cc-hvs.fr
Site : www.cc-hautvaldesevre.fr
Facebook : Médiathèques intercommunales Haut Val de Sèvre
Instagram : Médiathèques du Haut Val de Sèvre

Agenda

1er avril
BIG BAND JAZZY COOL
Salle de Champcornu
à 20 h 30

Organisateur : Jazzy Cool
Résas :
jazzycool79@gmail.com

1er avril
THÉÂTRE "DU SANG DANS LE POTAGE"
Salle HG Clouzot

Organisateur :
Cie des Chats Pitres
Facebook Les Chats Pitres Crèchois

2 avril
VIDE-GRENIER
Site Groussard

Organisateur : APE Créchoise
Tél. 06 18 62 39 23
Facebook APE Créchoise

4 avril
PROJECTION "BORN TO RIDE"
Terre de jeux 2024
Cinéma HG Clouzot
à 20 h 30

Organisateur : municipalité
+ d'infos :
www.cinema-clouzot.fr

5 avril
OLYMPIADES DES JEUNES
Terre de jeux 2024
Site de Champcornu
de 13 h 30 à 17 h 30

Organisateur : municipalité
+ d'infos :
www.ville-lacreche.fr

6 avril
CONSEIL MUNICIPAL
Salle du conseil municipal
à 20 h

6 avril
MARCHÉ GOURMAND "MON DÎNER FERMIER" + APÉRO-CONCERT
Halles du marché
de 17 h à 21 h

Organisateurs : Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres et municipalité

Du 11 au 14 avril
APRÈM'SPORT
Gymnase de Chantoiseau
Inscriptions avant le 3/04

Organisateur : municipalité
+ d'infos :
www.ville-lacreche.fr

12 avril
PERMANENCE ASSOCIATIVE
Maison des associations
Séverine
De 14 h à 17 h

Contact :
vapc@ville-lacreche.fr

15 avril
CAFÉ CITOYEN
Maison des associations
Séverine
de 10 h à 12 h

Organisateur : municipalité
+ d'infos :
www.ville-lacreche.fr

19 avril
LES MERCREDIS DE L'APPRENTISSAGE
Réunion d'information
Site ECF
De 14 h à 17 h
Sur inscription

Organisateur : ECF
Contact :
audrey.pouyadou@ecf-cerca.fr
Site : https://www.ecf.asso.fr/Auto-ecole/CERCA/Centre-de-formation-professionnelle-ECF-LA-CRECHE

23 avril
THÉ DANSANT
Salle de l'Hélianthe
à 14 h 30

Organisateur :
Le P'tit Bal créchois
Renseignements :
leptitbalcrechois@gmail.com

29 avril
J'AI TROP D'AMIS
Théâtre
Saison culturelle
Salle de l'Hélianthe
à 18 h

Organisateur : municipalité
Infos & résas :
www.ticketmaster.fr

30 avril
CÉRÉMONIE DE COMMÉMORATION
Monument aux morts
à 11 h

Du 3 mai au 3 juin
MOIS DE LA PARENTALITÉ

Organisateurs : communauté de communes et municipalité
Renseignements :
https://cc-hautvaldesevre.fr

4 mai
MARCHÉ GOURMAND "MON DÎNER FERMIER"
Halles du marché 17 h à 21 h

Organisateurs : Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres et municipalité

13 mai
INAUGURATION PÉDAGOGIQUE
d'un mur en pierres sèches
Rue des Halles à 10 h

Organisateur : municipalité

14 mai
LA NORDICRÉCHOISE
Maison des associations
Séverine à 9 h

Organisateur :
Nordic club créchois
Renseignements :
www.nordic-club-crechois.org
Inscription : www.runheure.fr

La parentalité à l'honneur du 3 mai au 3 juin

En 2023, la semaine de la parentalité devient le mois de la parentalité.

Cette année, la communauté de communes et la ville de La Crèche pilotent l'événement, accompagnées de cinq communes : Saint-Maixent-l'École, Pamproux, Saint-Martin-de-Saint-Maixent, Saivres et Sainte-Néomaye.

Au programme : ateliers, jeux en famille, spectacles, aprèm' concert, conférences, lectures, ...

Tous les événements sont gratuits, portés par les communes et la communauté de communes, aidées par la CAF et la MSA.

+ d'infos : https://cc-hautvaldesevre.fr/competences/transition-democratique-et-participation-citoyenne/parentalite

Astuces *Voisin Voisine Zéro Déchet (VVZD)*

"Et si l'on fêtait Pâques en version zéro déchet cette année ?"

Les chocolats
Achetez vos chocolats dans un commerce de vrac ou chez un chocolatier. Vous pourrez les emporter dans votre contenant personnel, propre et adapté à la taille de sa création.

La chasse aux œufs
Cacher les œufs sans emballage dans le jardin n'est pas très hygiénique, ni très pratique. Mais alors, comment faire ?
- *Utilisez vos boîtes à œufs*
- *Fabriquez des petits pochons réutilisables en tissu.*

La décoration de table
Faites des petits bouquets de pâquerettes et de fleurs de pissenlits. Utilisez des rubans, de la paille et des herbes pour apporter un petit côté champêtre sur votre table. Pliez aussi vos serviettes de table en tissu en forme de petit lapin ou en forme d'œuf.

Décorez vos coquilles d'œufs : percez un trou au-dessus et au-dessous pour permettre d'en retirer le contenu. Organisez une activité avec vos enfants en leur demandant de les décorer.

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de Pâques.

Contact : voisinvoisinezerodechet@gmail.com
N'hésitez pas à partager vos créations sur
Voisinvoisine Zérodéchet

ANIMATIONS DU 14 JUILLET

inscrivez-vous !

À l'occasion de la fête nationale, des jeux vont être organisés dans le courant de l'après-midi, sur le site Groussard. Afin de participer et venir s'affronter de manière ludique et conviviale, l'association Festi'Crèche recherche des référents de quartier, associations, groupes de copains, ... pour former des équipes. Les inscriptions sont ouvertes, équipes de 10 personnes maximum. Si l'équipe n'est pas complète au moment de l'inscription, il sera possible de la finaliser le jour J.

Contact : 06 32 96 69 09 ou 06 87 50 38 58

LE CARNET

DÉCÈS

24 février : Pol DENIS
24 février : Colette MAUDET, ép.LOUIS
28 février : Martine ROUSSEAU, ép. CHAUMIN
9 mars : Louise THIBAUDAULT, ép. BONTEMPS
13 mars : Yvette GIRARD, ép.BOUFFARD
14 mars : Jean-Claude GRÉGOIRE

Le Mensuel • **Directrice de publication :** Laetitia HAMOT • **Rédaction/Photos :** Pôle Communication - Mairie de La Crèche• **Conception graphique :** 3008 l'Agence • **Impression :** Les impressions Dumas - 3000 ex. N° dépôt légal 197 •
Avril 2023 N° 241 • Mairie, BP 80 020 - 79260 LA CRÈCHE • Tél. 05 49 25 50 54 - **www.ville-lacreche.fr**

IMPRIM'VERT

PEFC 10-31-1824 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.